

PLANÈTE

A Vittel, la population veut garder son eau

Nestlé Waters, le principal employeur local, est accusé de surexploiter la nappe souterraine pour exporter.

Par Patricia Jolly • Publié aujourd'hui à 11h13

Article réservé aux abonnés



Dans les installations de Nestlé Waters, à Vittel, dans les Vosges, en juillet 2010. JEAN-CHRISTOPHE VERHAEGEN / AFP

Dans un champ en jachère, en lisière de la départementale 165 qui mène d'Épinal à Vittel, la « Porte du désert » hérissé la bucolique campagne vosgienne. Cet agrégat de bottes de paille en forme de mini-Arc de triomphe arbore des inscriptions hostiles à Nestlé Waters, principal employeur local : « *Nestlé, arrêtez de pomper. Non aux forages, non aux transferts...* » Erigé en septembre 2018 par un agriculteur à la retraite, il symbolise le combat mené depuis près d'un an par le collectif Eau 88 contre la division minière du géant suisse de l'agroalimentaire.

Le collectif – qui regroupe l'Association pour la sauvegarde des vallées et la prévention des pollutions, Oiseaux nature, l'UFC-Que choisir 88 et Vosges nature environnement – reproche à la multinationale de surexploiter la nappe souterraine des « grès du Trias inférieur » (GTI), dont le déficit chronique est

identifié depuis les années 1970, au détriment des populations locales et avec l'assentiment des pouvoirs publics.

« Depuis 1990, grâce à une autorisation préfectorale accordée pour trente ans, Nestlé prélève dans le GTI un million de mètres cube d'eau par an qu'elle embouteille sous le label "Vittel bonne source" pour les vendre exclusivement en Allemagne, explique Jean-François Fleck, président de Vosges nature environnement. C'est l'équivalent du déficit annuel de cette nappe qui a déjà baissé de dix mètres en trente ans alors qu'elle alimente aussi en eau potable les habitants de Contrexéville et Vittel. »

« Chantage à l'emploi »

Le comble, pour ce militant, est que ces collectivités locales devront peut-être bientôt s'approvisionner beaucoup plus loin. Pour pallier le déficit du GTI tout en permettant à Nestlé Waters de poursuivre ses ventes à l'export, la Commission locale de l'eau (CLE), responsable de l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui devrait aboutir fin 2020, envisage en effet la construction d'un réseau de canalisations de 30 à 50 kilomètres pour acheminer jusqu'au robinet des particuliers une eau provenant notamment d'une nappe située à... 15 kilomètres de Vittel.

Le 13 décembre 2018, plus de 400 personnes se sont réunies pendant plus de trois heures au palais des congrès de cette ville thermale de 5 000 habitants, pour le début d'une concertation publique sur ce thème, sous la supervision d'un représentant de la Commission nationale du débat public. Les associations y ont martelé leurs craintes relatives à l'impact environnemental de la « solution » proposée, dont elles estiment qu'elle coûtera « 20 à 30 millions d'euros sur trente ans » selon les procédés techniques choisis, et qu'elle pénalisera les usagers, même si Nestlé Waters a juré d'en assumer le coût.

Ce soir-là, Hervé Levis, directeur des sites d'embouteillage de Nestlé Waters Vosges, s'est présenté comme le porte-parole des salariés de son entreprise. « Je représente Nestlé Waters mais aussi plus de mille salariés qui travaillent tous les jours sur le site et sont des habitants du territoire, a-t-il déclaré. Nous avons le même objectif, la gestion durable de l'eau et le souci que le territoire préserve ses forces économiques et environnementales. Assécher Vittel mettrait en péril notre marque et notre avenir. »

Lire aussi | [A Lyon, on apprivoise la pluie pour mieux récupérer l'eau](#)

Pour les associations, ce « chantage à l'emploi et aux retombées économiques » est sans fondement. « Il y a corrélation inverse entre la production et l'emploi chez Nestlé Waters, dénonce Bernard Schmitt, porte-parole de l'association Oiseaux nature. De 4 500 emplois au début des années 1990, on est tombé aujourd'hui à un peu plus de 1 000, dont près de 200 précaires, en raison de l'automatisation, et le pire est à venir. Quant au label "Vittel bonne source", qui n'est vendu qu'à l'étranger, il est exonéré de la surtaxe sur les eaux minérales et ne rapporte donc pas un centime au territoire. »

« Privatisation partielle »

Pour reconstituer et pérenniser la nappe GTI, le collectif Eau 88 demande le retrait immédiat de ses autorisations de prélèvements à Nestlé Waters. L'industriel argue de son côté d'efforts déjà significatifs. Alors qu'en 2010, il pompait 950 000 m³ dans la nappe GTI (soit 28 % du volume total prélevé), il n'en est plus qu'à 750 000 m³ aujourd'hui. Et il s'est engagé, début décembre 2018, à baisser ses prélèvements de 100 000 m³ supplémentaires d'ici à 2020. « De l'enfumage, selon Jean-François Fleck. Nestlé pompe peut-être moins dans le GTI mais il compense dans d'autres nappes, et une nouvelle demande de forage est en cours d'instruction. Ils cherchent donc à augmenter leur périmètre. »

Le collectif dénonce la « *privatisation partielle d'un bien commun* » en contravention avec la loi sur l'eau de 2006. Ce texte dispose qu'une « *gestion équilibrée* » de la ressource doit « *permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population* ».

« *En 2001, alors qu'un rapport du Bureau de recherches géologiques et minières de 1997 faisait état d'un dangereux assèchement de la nappe, le préfet s'est contenté de limiter les prélèvements de Nestlé Waters à 1 million de m³ par an à partir de 2004, ce qui témoigne d'une volonté de ménager les industriels* », note Bernard Schmitt.

Lire aussi | En Californie, les bouteilles amères de Nestlé

Les quatre associations du collectif, qui disposent chacune d'une voix sur les 46 comptant à la Commission locale de l'eau, estiment que ce « *petit parlement de l'eau* » entretient des relations incestueuses avec le minéralier. En 2010, à sa création, la CLE a désigné l'association Les Eaux et les hommes, devenue La Vigie de l'eau et subventionnée par Nestlé à hauteur de 300 000 euros, comme porteuse du SAGE avec l'accord du ministère de l'environnement. Une première en France, où les structures porteuses sont d'ordinaire des assemblées d'élus.

De plus, de 2013 à décembre 2016, la CLE était présidée par Claudie Pruvost, une adjointe au maire de Vittel et conseillère départementale dont l'époux, un ancien cadre de Nestlé International, présidait La Vigie de l'eau. Sur signalement de l'association de lutte contre la corruption Anticor, une enquête préliminaire a été ouverte par le parquet d'Epinal en 2016. A l'été 2018, le ministère public a révélé qu'elle avait mis au jour des « *faits susceptibles de recevoir la qualification pénale de prise illégale d'intérêts* », une infraction passible d'une peine maximale de cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende.

« On arrose et on impose »

Depuis, l'enquête, qui requérait l'audition de responsables de la préfecture des Vosges en relation fréquente – de par leurs fonctions – avec les magistrats du tribunal de grande instance d'Epinal, a été transféré au TGI de Nancy, « *afin que des éclaircissements et explications puissent être donnés sur les modalités d'élaboration du SAGE de la nappe GTI* », explique le procureur de la République de Nancy, François Perain. Elle est toujours en cours mais Nestlé Waters réfute « *tout conflit d'intérêts* ». « *Nous ne disposons que d'une seule voix à la CLE* », rappelle Christophe Klotz, un de ses porte-parole.

Le 13 décembre au soir, le préfet des Vosges, Pierre Ory, en poste depuis un an, a prôné l'apaisement en réclamant des « *solutions satisfaisantes* » pour tous sur un « *sujet à enjeux très lourds* », dans le cadre d'un « *débat public le mieux garanti possible* ». Il a également exhorté à ne pas faire le « *procès des industriels* », suggérant des économies d'eau réalisables « *ailleurs* ». « *Nous en perdons beaucoup du fait de la vétusté de nos réseaux* », a-t-il relevé.

En fin de réunion, un militant de la Confédération paysanne a établi un parallèle avec la situation à Bure, village de la Meuse voisine, où un projet contesté d'enfouissement de déchets radioactifs est porté par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs. « *On doit tous refuser que Nestlé Waters cofinance quelque projet que ce soit, a-t-il lancé, car on a vu comment ça s'est passé à Bure : on arrose [financièrement] et on impose des décisions...* » La concertation publique prendra fin le 14 février. Une étude d'impact des projets proposés par la CLE suivra, déterminante pour l'avenir de la nappe.

Patricia Jolly (Vittel (Vosges) - envoyée spéciale)